



TOUS PNC AIR AUSTRAL

BS. 11.06.206

Tél : 01 49 19 58 21

Quand les congés payés se font la malle !

Suite à une volonté d'harmonisation entre la DPNC et le service paye, la Direction nous a imposé un changement des règles d'attribution des congés payés qui forcément n'est pas à notre avantage. Vous l'avez compris : le fameux passage de l'anticipé à l'acquis, rappelons – nous que cette méthode d'attribution des congés payés, c'est-à-dire « anticipée » date de 2003 et a été appliqué jusqu'en 2010. A ce jour et suite à ce changement, certains PNC se sont retrouvés avec des soldes revus à la baisse voire même négatifs ! Notre réaction a été immédiate car suite à ce constat un contact a été établi avec la Direction au deuxième semestre 2010. Après plusieurs entrevues et après plusieurs mois, pour ne pas dire presque 1 an... La situation est au point mort et vos soldes sont toujours gelés. Néanmoins la Direction s'est engagée à ce que l'ensemble des PNC puissent retrouver leur solde initial (42 jours). Espérons que le délai soit aussi court que la distance qui sépare les Ressources Humaines de la DPNC... N'hésitez pas à vous rapprocher du service Ressources Humaines.

A quand les tentes au Pullman ?

Afin de pallier aux problèmes répétitifs dans l'attribution des chambres à l'hôtel Pullman. La Direction Générale a adressé un courrier à l'hôtel afin de leur demander de respecter le contrat qui nous lie. C'est-à-dire la mise à disposition quotidienne de 17 chambres à notre arrivée à CDG. La Direction du Pullman se cache actuellement derrière un problème de changement de système d'exploitation informatique alors que nous avons déjà rencontré ce genre de difficultés par le passé, ciblé lors de la période des salons. Pour régler ce problème la Direction du Pullman a pris les mesures nécessaires et a décidé d'attribuer nominativement toutes les chambres mois par mois afin qu'elles soient rentrées dans le système de façon intangible.

Une réunion pour comprendre sa fiche de paie

Nombreux d'entre vous ne comprennent pas leur fiche de paie et ceux depuis des années. Nous avons demandé à la Direction d'organiser des réunions entre le service paie et les PNC, mais cette demande a été classé sans suite... C'est pourquoi, nous vous communiquerons très prochainement une date afin de vous expliquer de la manière la plus complète possible votre rémunération à travers notre accord d'entreprise.

CCP CC, Les procédures commerciales en application dans notre compagnie sont résumées dans le manuel commercial. Toutes initiatives personnelles non officielles doivent être proscrites ! PNC vous êtes en droit de refuser. Afin de préserver l'intégrité de notre métier et de rester dans le cadre sécurité sauvetage, nous ne pouvons accepter de déborder sur des tâches ménagères.

Pour faire avancer les choses, la remontée d'informations via le CRV sur les dysfonctionnements ou ajustements nécessaires est indispensable. Les Délégués du Personnel ont la possibilité d'appuyer vos demandes en réunion, pour cela vous devez nous faire remonter ces informations par le biais de fiches QDP qui sera à votre disposition en salle de briefing que vous laisserez dans la boîte aux lettres.

A l'heure où des compagnies telles que Corsair ou Air France décomptent leurs heures de nuits sur la tranche 18h/6h,

Air Austral décompte nos heures de nuits entre 21h/6h. Devons nous attendre 21h pour pouvoir dire "Bonsoir" aux passagers à bord ? Ou faut-il revoir la copie chez nous ?

Facebook est-il votre ami ? Nous vous conseillons la plus grande discrétion concernant vos publications sur des sites tels que Facebook ou Twitter. Nous parlons en connaissance de cause car certains de nos PNC n'ont pas été épargnés. De plus, un vide juridique existe concernant ces réseaux sociaux en ligne...

Le site **Crew974.COM** laisse désormais place à un site beaucoup plus officiel :

www.snpsc.org/section-air-austral

Vous y trouverez des infos sur le monde de l'aérien et aussi sur Air Austral. Ce site n'est pas réservé qu'aux adhérents